

**ACTE D'ENGAGEMENT SIMPLIFIE  
VALANT REGLEMENT DE CONSULTATION**

Mise en œuvre des indicateurs de suivi de zones humides 2026 sur le site la zone humide de Chalembel

**1. Dénomination des cocontractants**

**Pouvoir adjudicateur**

Eric DUBOURGNOUX  
Président de la Formation  
Formation Grand Cycle de l'Eau  
Syndicat mixte du Parc naturel régional Livradois-Forez (SMPNRLF)  
Maison du Parc  
63880 SAINT-GERVAIS-SOUS-MEYMONT

Agissant en vertu de la délibération du 16 octobre 2020 et de l'arrêté de délégation de fonction du 6 octobre 2021.

**Cocontractant (à renseigner par l'entreprise)**

**Nom :**

**Adresse :**

**SIRET :**

Possibilité de répondre au marché dans le cadre d'un groupement ou par le biais d'une sous-traitance. Dans ce cas, identifier chacun des membres du groupement ou sous-traitant (formulaires DC1-DC2-DC4).

**2. Procédure de passation**

Marché simple passé en procédure adaptée selon les articles L 2123-1 et R 2123-1 à R 2123-7 du code de la commande publique.

**3. Durée du marché**

Le marché sera conclu pour une durée de 2 ans à compter de sa notification.

**4. Contexte**

Dans le cadre de l'Accord de territoire du Bassin versant de la Dore, le Syndicat mixte du Parc naturel régional Livradois-Forez porte une programmation d'actions au titre de son objet, Gestion du Grand cycle de l'eau sur le bassin versant de la Dore issu du transfert des compétences « GEMAPI » et Hors « GEMAPI » par les EPCI du territoire.

En cohérence avec le SAGE Dore et visant l'amélioration de la qualité écologique des masses d'eau du bassin versant de la Dore, ce programme a parmi ces principaux objectifs la reconquête de la dynamique naturelle des cours d'eau et de leurs milieux associés sur le bassin versant de la Dore.

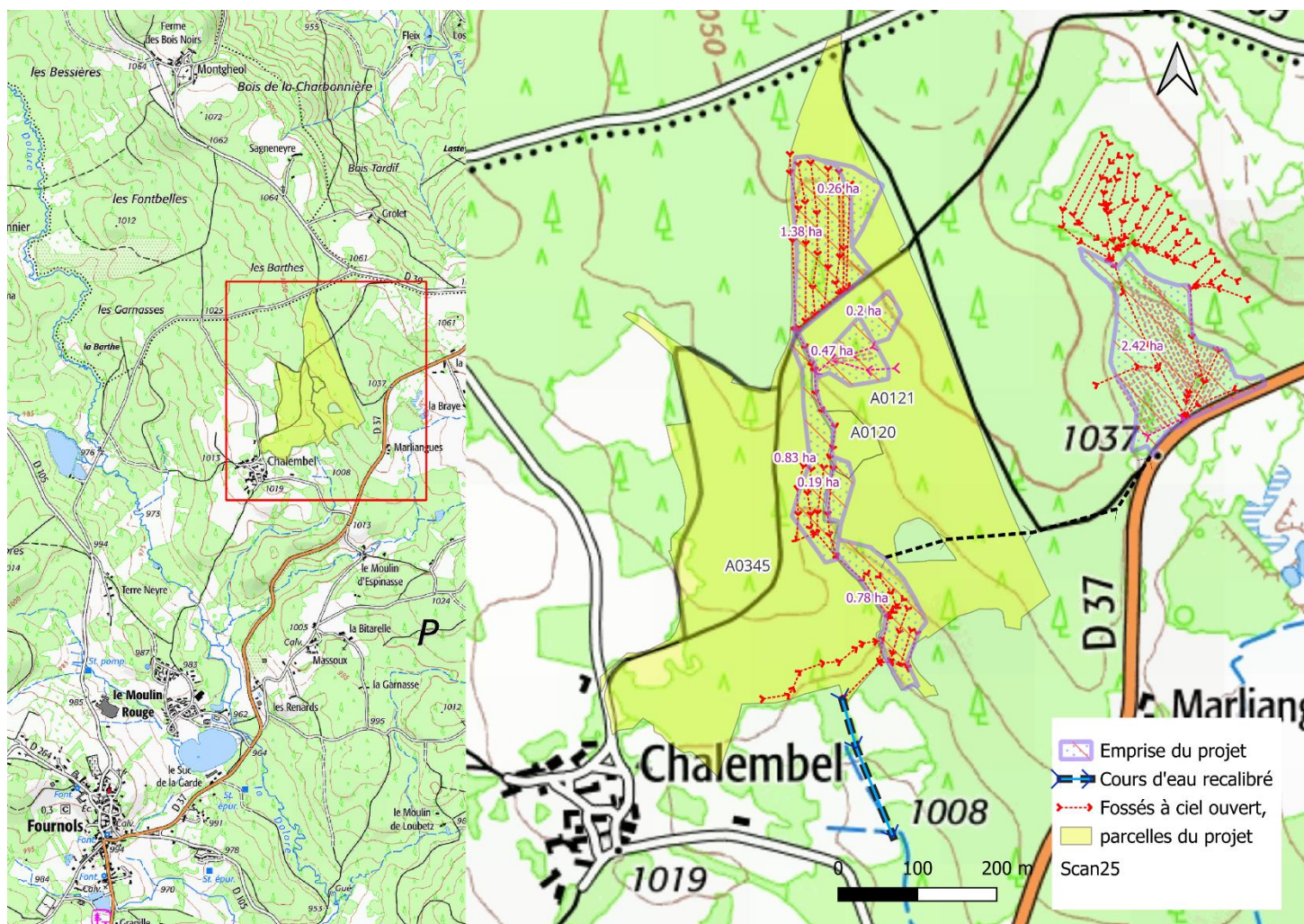
La programmation des travaux de l'Accord de territoire du bassin versant de la Dore prévoit la réalisation de projets de restauration des zones humides. Les secteurs visés ont été identifiés lors d'inventaires réalisés dans le cadre des contrats territoriaux ou du SAGE de la Dore.

Ces travaux visent principalement à rétablir une bonne connectivité entre cours d'eau et milieux humides par le retour des fonctionnalités spécifiques des zones humides ciblées, notamment :

- Rétention de l'eau, régulation des crues ;
- Capacités épuratoires ;
- Stockage du carbone ;
- Réservoir de biodiversité.

L'année de programmation 2027 de l'Adt Dore prévoit la restauration de la « zone humide de Chalembel ». Ce site, d'une superficie d'environ 3,6 hectares, correspond à une plantation d'épicéas drainée, située sur la commune de Fournols, aux alentours de 1 050 mètres d'altitude.

Les travaux envisagés consistent à réaliser des éclaircies ciblées au sein du peuplement afin de favoriser l'apport de lumière au sol, tout en conservant une ambiance forestière relativement humide. Par ailleurs, il est prévu de neutraliser le réseau de drainage, notamment par le comblement des drains, complété par l'installation de barrages en bois.



## **5. Objet de la consultation**

Afin d'évaluer les gains liés à la réalisation des travaux ainsi que l'évolution globale du site, il est nécessaire de mettre en place des indicateurs de suivi, objet du présent marché.

Il s'agira de réaliser un état initial du site, à l'aide de sondes piézométriques, en caractérisant le comportement du niveau d'eau dans le sol, au cours de l'année précédant la mise en œuvre des travaux. La poursuite de ce suivi après travaux permettra d'analyser l'évolution des variations des niveaux d'eau dans le temps.

Pour la mise en œuvre de ce suivi, le prestataire retenu aura pour mission de :

- Dimensionner le volume de matériel nécessaire à l'installation d'un suivi piézométrique sur le site de Chalembel ;
- Etablir en accord avec le Parc le plan d'implantation des instruments de mesure ;
- Paramétrer le matériel (enregistreur de niveau et sonde barométrique) ;
- Installer le dispositif de suivi piézométrique ;
- Réaliser les sondages pédologiques à l'emplacement des piézomètres et en faire la description pédologique ;
- Réaliser un rapport de restitution de la mission terrain (localisation, description, paramétrages) ;
- Réaliser la compensation des chroniques piézométriques de la première année et leur analyse ;
- Réaliser la restitution graphique des chroniques piézométriques de la première année d'enregistrement et son analyse qualitative ;

## **6. Suivi de l'étude**

### **6.1. Suivi technique de l'étude**

Le prestataire sélectionné devra maintenir des échanges réguliers avec l'équipe au sein du Pôle Eau et Milieux Aquatiques du Syndicat mixte du Parc Livradois-Forez, chargée du suivi du projet (composée à minima du référent de l'étude : Sylvain RIGAUD, Chargé de mission référent zones humides du bassin versant de la Dore) tout au long des différentes phases de l'étude et des éventuelles difficultés rencontrées, par le biais de rendez-vous, d'échanges téléphoniques ou de mails.

### **6.2. Livrables**

Le rapport, devra comprendre :

- Une introduction ;
- La description de la méthodologie utilisée ;
- Le descriptif de la mission d'installation du matériel de suivi ;
- L'analyse des données collectées ainsi que leur représentation graphique ;
- Une conclusion.

Un rapport intermédiaire sera transmis de façon dématérialisée au Parc. Après prise en compte des remarques et des demandes de modification formulées par le Parc, le rapport final sera envoyé au Parc.

Ce rapport sera à fournir sous un format numérique en version Word et PDF. Il devra faire apparaître les logos du Parc et des financeurs de l'opération (les logos seront fournis par le Parc).

L'ensemble des données cartographique fournies devra être compatible avec le logiciel libre QGIS.

## **7. Critères de sélection des offres**

Les critères de sélection de l'offre seront :

1. Valeur technique de l'offre (50%)
2. Prix (30%)
3. Délai d'exécution (20%)

Conformément aux dispositions de l'article R 2123-5 du code de la commande publique, le Syndicat mixte du Parc naturel régional pourra négocier avec un ou plusieurs candidats ayant présenté une offre. Cette négociation pourra porter sur tous les éléments de l'offre, notamment le prix.

## **8. Pièces constitutives de la consultation**

Le présent Acte d'Engagement Simplifié signé.

## **9. Montant de la prestation (à renseigner par l'entreprise)**

Montant total du marché

**Montant HT :**

**Taux de TVA :**

**Montant TTC :**

## **10. Délais de paiement et intérêts moratoires**

Le paiement se fera sur présentation de la facture correspondante.

Les factures seront établies en un original et mandatées après certification du service fait. Ces factures sont à transmettre par voie dématérialisée sur la plate-forme Chorus Pro mise en ligne par la Direction Générale des Finances Publiques (ordonnance n°2014-697 du 26 juin 2014).

**Le délai de paiement est fixé à 30 jours à compter de la réception de la facture par la personne publique.**

Le défaut de paiement dans le délai global précisé ci-dessus fait courir de plein droit des intérêts moratoires selon les modalités définies dans le décret n° 2008-1550 du 31 décembre 2008.

## **11. Acomptes**

- Pas d'acompte

## 12. Modalités de la consultation

Offre à remettre pour le **19/06/2026– 12H00** (dernier délai).

A l'adresse du Parc Naturel Régional ou sur place contre récépissé, aux bureaux du Parc de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30 (fermeture le vendredi à 16h30) ou par mail à l'adresse suivante [achat.public@parc-livradois-forez.org](mailto:achat.public@parc-livradois-forez.org) avec accusé de réception.

### Délai de validité de l'offre :

Le délai de validité de l'offre est fixé à **90 jours** à compter de la date limite de réception des offres.

## 13. Conflits d'intérêts

Le candidat individuel, ou chaque membre du groupement, déclare sur l'honneur ne pas entrer dans l'un des cas d'exclusion prévus aux articles L. 2141-1 à L. 2141-5 ou aux articles L. 2141-7 à L. 2141-10 du code de la commande publique\*.

(\*) Lorsqu'un opérateur économique est, au cours de la procédure de passation d'un marché, placé dans l'un des cas d'exclusion mentionnés aux [articles L. 2141-1 à L. 2141-5](#), aux [articles L. 2141-7 à L. 2141-10](#) ou aux [articles L. 2341-1 à L. 2341-3](#) du code de la commande publique, il informe sans délai l'acheteur de ce changement de situation.

Afin d'attester que le candidat individuel, ou chaque membre du groupement, n'est pas dans un de ces cas d'exclusion, cocher la case suivante :

### DOCUMENTS REMIS PAR LE CANDIDAT A L'APPUI DE SON OFFRE

- ✓ Le présent document renseigné et signé
- ✓ Son planning de réalisation à réception de la commande
- ✓ Un document technique présentant les moyens matériel et humain mis à disposition pour effectuer l'étude, les références du prestataire sur ce type d'étude, le détail de la méthodologie mise en œuvre et la compréhension de l'opération
- ✓ Descriptif des matériels proposés
- ✓ Un RIB
- ✓ Le devis détaillé

Les prix sont fermes et définitifs

Le.....

Le.....

Signature et Cachet de l'entreprise

Signature et Cachet du Président de la Formation  
Formation Grand Cycle de l'Eau du syndicat mixte  
du Parc naturel régional Livradois-Forez

**Annexe 1** : logos à utiliser pour les rendus



Logo du commanditaire de l'étude



Logo des financeurs

**Annexe 2** : tableur Excel de restitution des listes d'espèces (compatible pour Géonature)